

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt le dix juillet à dix-neuf heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 6 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 6 juillet 2020

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 17

Présents : BETTAL Khalil, DAUCE Didier, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, MOREAU Géraldine, PEU Christian, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, CERVEAUX Nicolas

Absents excusés : THOUVENIN Ludovic a donné pouvoir à BETTAL Khalil , RIVOAL Gwénola donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte , BUGUEL Jean-Marc a donné pouvoir à CERVEAUX Nicolas, JOUHIER Zofia a donné pouvoir à MOREAU Géraldine, NEVEU Cyril

Absente: LE COZ Martine,

MILLET Béatrice a été élue secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

N° 54-20 – SENATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme FAUCHEUX Brigitte, M PEU Christian, Mme GRAVOT Andreea, M DAUCE Didier

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste A est composée par M BETTAL Khalil, Mme MILLET Béatrice, THOUVENIN Ludovic, MOREAU Géraldine, LEFEBVRE Didier, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, GESTIN-COLLET Mélina

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 16
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 16

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 5 titulaires + 3 suppléants

N° 55-20 – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2020-2021

Monsieur Khalil BETTAL indique, indique qu'il est proposé soit de laisser les tarifs identiques à l'année 2019-2020 ou de les augmenter de 1 ou de 2%.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité a choisi d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire de 2% pour l'année 2020-2021 sauf pour le 1^{er} quotient familial. Les tarifs 2020-2021 sont les suivants :

	Quotient familial	Tarif restauration scolaire 2020/2021
1	Inférieur à 450 €	2.95 €
2	451 € à 760 €	3.43 €
3	761 € à 1 070 €	3.69 €
4	1 071 € à 1 220 €	3.92 €
5	+ de 1 221 €	4.14 €
	Repas adulte extérieur	4.90 €
	Repas adulte personnel communal et stagiaire	3.27 €
	Centre de Loisirs :	0.00 €
	- Repas adulte	4.90 €
	- Repas enfant	3.70 €

N° 56-20 – TARIFS GARDERIE MUNICIPALE 2020-2021

Monsieur Khalil BETTAL indique, indique qu'il est proposé soit de laisser les tarifs identiques à l'année 2019-2020 ou de les augmenter de 1 ou de 2%.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à 14 voix pour et 3 abstentions, a choisi d'augmenter les tarifs de la garderie municipale de 2% pour l'année 2020-2021 sauf pour le 1^{er} quotient familial. Les tarifs 2020-2021 sont les suivants :

	Quotient familial	Tarif garderie 2020/2021
1	Inférieur à 450 €	0.60 €
2	451 € à 760 €	0.69 €
3	761 € à 1 070 €	0.77 €
4	1 071 € à 1 220 €	0.83 €
5	+ de 1 221 €	0.90 €

N° 57-20 – TARIFS SALLE COMMUNALE 2021

Monsieur Khalil BETTAL indique, indique qu'il est proposé soit de laisser les tarifs identiques à l'année 2020 ou de les augmenter de 1 ou de 2%.

Géraldine MOREAU sort de la salle et non présente lors du vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à 11 voix pour et 4 abstentions, a choisi d'augmenter les tarifs de la salle communale de 2% pour l'année 2021 Les tarifs 2021 sont les suivants :

	tarifs	caution globale	caution ménage
Location pour :			
vin d'honneur	104 €	300 €	60 €
une journée	208 €	600 €	60 €
deux journées	322 €	600 €	60 €
locations professionnelles	208 €	600 €	60 €
réveillon	245 €	600 €	60 €
petite salle pour réunion	40 €		
association	gratuité		

N° 58-20 – TARIFS 2021 CONCESSION CIMETIERE

Monsieur Khalil BETTAL indique, indique qu'il est proposé soit de laisser les tarifs identiques à l'année 2020 ou de les augmenter de 1 ou de 2%.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, a choisi d'augmenter les tarifs des concessions de 2% pour l'année 2021 Les tarifs 2021 sont les suivants :

CONCESSIONS	TARIFS 2021
15 ans	99 €
30 ans	203 €
50 ans	333 €

N° 59-20 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – LOTISSEMENT DU PRE VERT

Monsieur Khalil BETTAL, maire, indique que la commune a reçu une facture de l'entreprise LEPAGE qui aurait dû être envoyé depuis 2 ans.

Après avoir consulté la trésorerie, la commune est dans l'obligation de payer la facture car l'entreprise dispose de quatre ans pour émettre une facture entre la réalisation des travaux et la facturation.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la décision modificative N° 1 du lotissement du Pré Vert suivante :

Dépenses D605 +830.90€
D 65888 + 0.10€

Recettes R 75 – 7552 +831€

N° 60-20 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Khalil BETTAL, Maire, indique qu'une décision modificative doit être passée sur le budget principal compte tenu de l'augmentation des recettes fiscales car lors du vote du budget les bases n'avaient pas été transmises et des dépenses supplémentaires doivent être supportées par la commune que ce soit pour le budget annexe lotissement du Pré Vert ou le budget autonome du CCAS.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la décision modificative N° 1 du budget principal suivante :

Recettes : Chap 73 - 73111 + 3 464€ (bases non parues quand le budget a été voté)

Dépenses : Chap 65 – 657362 + 1215€ (secours d'urgence covid)
Chap 65 – 6521 + 831€ (facture Lotissement du Pré Vert)
Chap 67 – 673 : + 1015.50€ (titres non pris en charge par Romillé)
Chap 014 – 022 : + 400.50€ (en dépenses imprévues)

N° 61-20 – CONVENTION RELATIVE AU REVERSEMENT PAR LA COMMUNE DE PARTHENAY DE BRETAGNE A LA COMMUNE DE CLAYES DE PRESTATIONS CAF PERCUE PAR ERREUR

Monsieur Khalil BETTAL, Maire, informe le Conseil Municipal que lorsque la commune de Parthenay de Bretagne a travaillé sur le nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF, il a été soulevé que la CAF avait versé la totalité du financement ALSH à Parthenay de Bretagne alors que cette somme aurait dû être versée à Parthenay de Bretagne et Clayes en proportion des présences à l'ALSH.

La somme revenant à Clayes pour les années 2016 -2017 – 2018 s'élève à 15 630.18€. Il a été convenu par les maires des 2 communes que Parthenay de Bretagne reverserait la somme sur 3 années soit 5210.66€ en juillet 2020, février 2021 et février 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N° 62-20 – CONVENTION RELATIVE A LA DECHARGE DE RESPONSABILITE DE LA COMMUNE DE PARTHENAY DE BRETAGNE VERS LA COMMUNE DE CLAYES LORS DED L'ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS DES ENFANTS DE CLAYES LORS DU COVID 19

Monsieur Khalil BETTAL, Maire, informe le Conseil Municipal que lors de la période de confinement, le centre de loisirs avait lieu à Parthenay de Bretagne pour les enfants de la commune et celle de Clayes

Il a été convenu par les maires des 2 communes que chacun était responsable des enfants de sa commune et que la commune de Clayes prenait en charge les dépenses de fluides et de personnel supportées par la commune de Parthenay de Bretagne au prorata des presences.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N° 63-20 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX D'ILLE ET VILAINE

Monsieur Khalil BETTAL, Maire, informe le Conseil Municipal que lors de la période de confinement et de déconfinement, les services de la commune ont reçu énormément de note de l'association des maires ruraux d'Ille et Vilaine et que les élus ont pu se reposer sur ces informations pour prendre leurs décisions.

Le coût de l'adhésion à l'AMR 35 s'élève à 101 euros pour une année

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'AMR 35 pour une année en payant une cotisation de 101 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N° 64-20 – INTERCONNEXION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Khalil BETTAL, Maire, informe le Conseil Municipal que Rennes Métropole et son délégataire Rennes Métropole Télécom ont proposé aux communes de Rennes Métropole un projet d'interconnexion des bâtiments communaux.

Cette interconnexion permet de conserver un seul accès Internet, mutualiser les usages et être en capacité de basculer certains services en accès distants.

Rennes Métropole propose de prendre en charge 90% des couts de frais d'accès au service soit (5400€) et reste à charge de la commune 10% soit 600€. De plus, la commune prendra en charge la redevance soit sur une période de 10 ans (investissement) ou en location (fonctionnement). Les coûts de cette redevance est de 4.20 € HT par mètre linéaire soit 7 014€ HT (1670 ml*4.2€)

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- d'interconnecter les bâtiments communaux via le projet Rennes Métropole – Rennes Métropole Télécom.

- d'inscrire à son budget les sommes nécessaires à ces travaux

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Patinage : demande pour qu'une association de patinage utilise la salle de sports pour un stage fin aout. En contrepartie, elle propose de réaliser des initiations le soir pour enfants et adolescents. Si de nombres enfants de Parthenay de Bretagne veulent pratiquer le patinage une section pourrait être ouverte
- Remerciements aux couturières de Parthenay de Bretagne : prévoir un pot et les remercier sur le panneau de communication

- Fibre optique : où en sont les travaux ? Y-a-t-il une date de déterminer pour la Fibre optique ?
- Travaux terrains de foot : M Lefebvre indique qu'il a rencontré des entreprises pour la réfection du terrain (90 000€) , réfection de l'éclairage public (80 000€) et pour le système d'arrosage (26000 €). Compte tenu du montant des travaux, la commune lancera une consultation avec 3 lots à la rentrée.

**RIEN NE RESTANT A L'ORDRE DU JOUR, MONSIEUR LE MAIRE A DECLARE LA SEANCE CLOSE A
21H00**

BETTAL Khalil	MILLET Béatrice	THOUVENIN Ludovic A donné pouvoir à BETTAL Khalil
LE COZ Martine Absente	LEFEBVRE Didier	MOREAU Géraldine
BUGUEL Jean-Marc A donné pouvoir à CERVEAUX Nicolas	CERVEAUX Niclas	DAUCE Didier
ESNEAULT Philippe	ESNEAULT Sabrina	FAUCHEUX Brigitte
GESTIN-COLLET Mélina	GRAVOT Andreea	GUYON Jean-Yves
JOUIER Zofia Absente excusée à donner pouvoir à MOREAU Géraldine	NEVEU Cyril Absent excusé	PEU Christian
RIVOAL Gwénola A donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte		